

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2238

16 novembre 2009

### SOMMAIRE

Argenta Premium Fund .....	107380	L1 RE (Lux) 6 S.à r.l. ....	107422
Becromal Trading S.A. ....	107378	Licthenbourg Technologies S.A. ....	107420
BR Luxembourg S.à r.l. ....	107379	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	107408
Cockspur Holding S.A. ....	107416	Lux - Jardinage Sàrl .....	107424
Compagnie Européenne pour le Commer- ce Extérieur .....	107422	Lux Orga .....	107423
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l. ....	107404	Magerit Investments S.à r.l. ....	107421
Donjon S.A. ....	107380	Morcone S.A. ....	107385
Eaux & Brevets Holding S.A. ....	107423	Moro 1 S.à r.l. ....	107386
Elchanan S.A. ....	107378	Ofi MultiSelect .....	107378
Endurance Hospitality Finance S.à r.l. ...	107379	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) .....	107416
Equilease International S.A. ....	107424	Parc Holding S.A. ....	107390
Euroceane S.A. ....	107423	Pareta S.A. ....	107379
Euro Finance Arts Graphiques S.A. ....	107424	Pinkflower S.A. ....	107386
Farma Holding S.à r.l. ....	107397	Playsucré .....	107406
Fieldstone Holdings S.à r.l. ....	107392	Quadra Estate S.à r.l. ....	107379
Financière Daunou 13 S.A. ....	107392	Qualcount Holding S.A. ....	107420
Financière Daunou 15 S.A. ....	107404	Redevco Asian Holdings S.A. ....	107404
Flabeg International S.à r.l. ....	107392	R.I.S. S.A. ....	107378
Halym SA .....	107404	Riversand International S.à r.l. ....	107421
HSH Global Aircraft I S.à r.l. ....	107384	RMB MultiManager SICAV-SIF .....	107406
ICGSRedstone S.à r.l. ....	107420	Schneider & Lieser Lux S.à r.l. ....	107418
ING (L) Selectis .....	107419	Stalingrad Lux Investments S.A. ....	107421
Kenzan International S.A. ....	107419	Tourism Distribution Investments S.à r.l. .....	107406
L1 RE (LUX) 1 S.à r.l. ....	107422	Victoria Capital Holdings S.A. ....	107386
L1 RE (Lux) 3 S.à r.l. ....	107423	ZENZEN (Europe) S.A. ....	107397

**Elchanan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.449.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 7 octobre 2009*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Elchanan S.A. tenue le 7 octobre 2009, il a été décidé comme suit:

D'approuver la démission de Luxembourg Corporation Company S.A., avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

T.C.G. GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137993/15.

(090166160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**R.I.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.178.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2009 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société BF CONSULTING Sàrl de son poste de Commissaire.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult Sàrl, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013 et ayant son siège social 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009137995/19.

(090166214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.004.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137890/10.

(090166698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Becromal Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.241.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138040/10.

(090166441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Pareta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 129.384.

Les comptes annuels du 18 juin 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009138041/11.

(090166442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 112.133.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009138038/12.

(090166439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009138061/12.

(090166116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 120.168.

EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au:

14-16, rue Philippe II

L-2340 Luxembourg

- l'adresse professionnelle du "Geschäftsführer" Michael Astarita est désormais au:

399 Park Avenue, 7<sup>th</sup> floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137984/19.

(090166037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Donjon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

## EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Donjon S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009138020/15.

(090166678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Argenta Premium Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.309.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Argenta Premium Fund (the Meeting), a Luxembourg incorporated société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, with its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg (the Company), incorporated on 3 April 2008 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C du Grand-duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), n°1337 on 31 May 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B. 138.309.

The Meeting is opened at two thirty p.m. with Mrs Sylvie DOBSON, bank employee, with professional address in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mrs Valérie LETELLIER, bank employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mr Michel ZACCARIA, bank employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I.- That this general meeting has been duly convened by registered mail to the shareholders on October 5, 2009.

The receipts are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

III. it appears from the attendance list that out of 368 (three hundred and sixty-eight), 250 (two hundred and fifty) shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting;

IV. in accordance with articles 34.1 and 26.6 of the Company's articles of incorporation, resolutions on the liquidation of the Company shall require no less than 50 (fifty) per cent of the capital to be present or represented and shall only be passed by two-thirds of the votes cast (excluding invalid votes and abstentions). It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda;

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to suspend the calculation of the net asset value of the shares of the Company as of October 15, 2009;
3. decision to appoint Mr Jean Fell as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
4. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. decision to instruct the Liquidator to realize at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;

6. decision to instruct Deloitte S.A. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
  7. decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.
- After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting resolves to suspend the calculation of the net asset value of the shares of the Company as of October 15, 2009.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Mr Jean Fell, director, born on April 9, 1956 in Echternach, (Luxembourg), with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to instruct Deloitte S.A. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held on a date to be fixed by the Board of Directors, with the following agenda:

1. the presentation of the reports of (i) the board of directors of the Company and (ii) the external auditor of the Company on the financial year ended 31 December 2008;
  - the approval of the annual accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the financial year ended 31 December 2008 and allocation of the results;
2. the presentation of the report of the Liquidator;
3. the presentation of the report of Deloitte S.A. on the liquidation of the Company;
4. the release (quitus) to Mr Jean Fell as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
5. the release (quitus) to each of Claudio Giardinella, Elliot Dornbusch and Alexandre Mann as directors of the Company for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 3 April 2008 and having ended on 31 December 2008 and the period from 1 January 2009 to 15 October 2009 date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
6. the release (quitus) to Deloitte SA as auditor of the Company for all its duties in connection with the annual accounts for the financial year ended 31 December 2008 and the liquidation of the Company;
7. the decision to close the liquidation of the Company; and
8. the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting at three thirty p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of a discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Argenta Premium Fund (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.309 (la Société). La Société a été constituée le 3 avril 2008 en vertu d'un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1337 du 31 mai 2008.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Sylvie DOBSON, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie LETELLIER, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel ZAC-CARIA, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg. Il est ci-après collectivement référé au président, secrétaire et scrutateur comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées le 5 octobre 2009.

Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes,

III. il résulte de cette liste de présence que les détenteurs de 250 (deux cent cinquante) actions sur 368 (trois cent soixante-huit) actions sont présents ou représentés à l'Assemblée, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable,

IV. conformément aux articles 34.1 et 26.6 des statuts de la Société, les résolutions concernant la liquidation de la Société nécessitent un quorum de présence de 50 (cinquante) pour cent du capital présent ou représenté et ne seront adoptées qu'à une majorité de deux tiers des votes exprimés hors votes nuls et abstentions. Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les résolutions, a été obtenu de sorte que l'Assemblée est valablement réunie et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société,
  2. décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société à partir du 15 octobre 2009,
  3. nomination de Monsieur Jean Fell comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) en relation avec la liquidation volontaire de la Société,
  4. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
  5. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société,
  6. décision de charger Deloitte SA (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation, et
  7. décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société.
- Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de la Société à partir du 15 octobre 2009.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jean Fell, directeur, né le 9 avril 1956 à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich (le Liquidateur) en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de charger Deloitte S.A. (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société qui se tiendra à une date à fixer par le Conseil d'Administration et dont l'ordre du jour sera le suivant:

1. présentation des rapports (i) du conseil d'administration de la Société et (ii) du réviseur d'entreprises de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008;
2. approbation des comptes annuels (bilan financier, compte de résultat et annexe aux états financiers) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008 et allocation des résultats;
3. présentation du rapport du Liquidateur;
4. présentation du rapport de Deloitte SA sur la liquidation de la Société;
5. décharge (quitus) à accorder à Monsieur Jean Fell en sa qualité de liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
6. décharge (quitus) à accorder à Claudio Giardinella, Elliot Dornbusch et Alexandre Mann, en tant qu'administrateurs de la Société, pour l'exécution de tous leurs devoirs et obligations pendant, et en relation avec, l'exercice social commencé le 3 avril 2008 et clôturé le 31 décembre 2008 et avec la période courue du 1 janvier au 15 octobre 2009, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation la Société;
7. décharge (quitus) à accorder à Deloitte SA en tant qu'auditeur de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations en relation avec l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008 et avec la liquidation de la Société;
8. clôture de la liquidation de la Société; et
9. décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation à l'adresse suivante: 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Dobson, V. Letellier, M. Zaccaria et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43502. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 October 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138129/201.

(090167086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Airlease, incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on September 30<sup>th</sup>, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "HSH Global Aircraft I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on April 30<sup>th</sup>, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1293 dated June 28<sup>th</sup>, 2007;
- That the share capital of the Company amounts to one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1<sup>st</sup>, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

*First resolution*

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1<sup>st</sup>, 2009.

*Second resolution*

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Airlease, une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Amsterdam le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que HSH Global Aircraft S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 30 avril 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1293 du 28 juin 2007;

- Que le capital social de la Société s'élève à cent mille US Dollars (100.000.- USD), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Deuxième résolution*

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44533. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138128/93.

(090167091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Morcone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.173.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 22 octobre 2009*

L'Associé unique de Morcone SA (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 9 octobre 2009;

- de nommer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Vincent Bouffieux  
Administrateur

Référence de publication: 2009138005/15.

(090166373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Victoria Capital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.138.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises en date du 9 octobre 2009*

L'Associé unique de VICTORIA CAPITAL HOLDINGS S.A. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 9 octobre 2009;
- de nommer David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 octobre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

David Saigne  
Administrateur

Référence de publication: 2009138006/15.

(090166402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 159.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.898.

—  
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 octobre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Brian John Mercer, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.
2. Nomination de Philip Price, avec adresse professionnelle au 20 Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138001/15.

(090166300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Pinkflower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.878.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Fabio MORVILLI, administrateur de sociétés, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château, agissant:

a) en son nom personnel.

b) en sa qualité de mandataire spécial de

- la Société POLCEVERA S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été attribués par un conseil d'administration de ladite société tenu à Luxembourg en date du 13 octobre 2009, dont un extrait, après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexé au présent acte, avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les parties prénommées déclarent constituer entre elles comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination PINKFLOWER S.A..

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra plus particulièrement faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (31.000.- EURO), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000.-EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un cinq millions d'Euro (5.000.000-EURO), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000.-EURO) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra choisir un vice-président. Le premier président et vice-président pourront être désignés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

*Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital Libéré	Nombre d'actions
1/ Fabio MORVILLI, prénommé: .....	1.000.-	1.000.-	1
2/ POLCEVERA S.A., prénommée: .....	30.000.-	30.000.-	30
TOTAL: .....	31.000.-	31.000.-	31

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.500.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Fabio Morvilli, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château, né à Rome (Italie), le 17 septembre 1956.

- Monsieur Adriano Fossati, demeurant à L-1459 Luxembourg, 12, Ancienne Côte d'Eich, né à Rho (Italie), le 8 octobre 1973.

- Monsieur Edoardo Carlo Picco, demeurant à L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich, né à Vercelli, Italie, le 17 mai 1961.

- Est nommé président Monsieur Fabio MORVILLI prénommé.

Est nommé vice-président Monsieur Adriano Fossati prénommé.

La rémunération de chaque administrateur est fixée à EUR 5.000.- (cinq mille euros) nets par an.

3) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire Grand-Ducale S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (RCS Luxembourg B 56682).

4. L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 45, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: F. MORVILLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44292. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138079/174.

(090167018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 79.714.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "PARC HOLDING S.A.", (the "Company"), a "société anonyme holding", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 79714), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 12, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 575 of July 26, 2001. The article of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on May 30, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1250 on November 22, 2005.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "PARC HOLDING S.A."

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "PARC HOLDING S.A.", (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79714), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 26 juillet 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1250 du 22 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Décision de mettre la société en liquidation.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "PARC HOLDING S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, I. MARECHAL-GERLAXHE, S. BOMBENGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12804. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009138132/120.

(090167422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Par résolutions signées en date du 8 octobre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137997/15.

(090166231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 octobre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Thierry Lesage, avec adresse au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat,
- Nomination de Jérôme Vitulo, avec adresse professionnelle au 61, rue Des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137998/16.

(090166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.881.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fieldstone Capital Holdings Limited, established and with registered office at Harney Westwood & Riegels; Craigmuir Chambers, Road Town Tortola, British Virgin Islands, inscribed in the Company House under Number 570640.

here represented by Ms Cindy REINERS, private employee, with professional address at 104, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on October 12, 2009,

herself here represented by Ms Christelle RADOCCHIA, lawyer, with professional address at 104, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a substitution given in Luxembourg, on October 13, 2009.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a "one-man limited liability company" (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

### **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28<sup>th</sup>, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of "FIELDSTONE HOLDINGS S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten (10.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Fieldstone Capital Holdings Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2009.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred (1,300.-) euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Graham J. WILSON, barrister, born on the December 9, 1951, in St Neots in England, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Fieldstone Capital Holdings Limited, établie et ayant son siège social à Harney Westwood & Riegels; Craigmuir Chambers, Road Town Tortola, British Virgin Island, inscrite au Company House sous le numéro 570640.

ici représentée par Madame Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 104, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 12 octobre 2009,

elle-même ici représentée par Madame Christelle RADOCCIA, avocat, avec adresse professionnelle au 104, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une substitution donnée à Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Laquelle procuration avec substitution, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "FIELDSTONE HOLDINGS S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Fieldstone Capital Holdings Limited, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

107397

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.700,-) euros.

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Graham J. WILSON, "barrister", né le 9 décembre 1951, à St Neots, Angleterre, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Radocchia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2009. LAC/2009/43822. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138094/239.

(090167052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 245.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

—

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009138036/14.

(090166437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**ZENZEN (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.128.

—

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of October.

Before Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Reno Maurizio TONELLI, "licencié en sciences politiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

acting as Director of the company ZENZEN (Europe) S.A., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 127128 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the Board of Directors of the Company on October 15,2009,

an extract of which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated on April 20, 2007, pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1218 of June 20, 2007. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time on May 16, 2008, pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1723 of July 12, 2008.

2. The share capital of the Company is set at EUR 42,696.50 (forty-two thousand six hundred ninety-six Euro and fifty cents) represented by (i) 75,000 (seventy-five thousand) ordinary voting shares (the "Class 1 Voting Shares") with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each, (ii) 4,900 (four thousand nine hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each and (iii) 5,493 (five thousand four hundred ninety-three) non-voting preferred A shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each.

3. According to article 5.2. of the Articles of Association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 562,500.- (five hundred sixty-two thousand five hundred Euro).

4. Pursuant to article 5.2.2.2. of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorized to issue a maximum of 25,000 (twenty-five thousand) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each for a total amount EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to which will be added a share premium which may be determined by the Board of Directors from time to time.

5. Pursuant to article 5.3. of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorized during a period expiring on April 19, 2012 to increase the share capital in one or several times up to the amount of the authorized capital.

6. In its resolutions dated October 15, 2009 the Board of Directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,041.50 (six thousand forty-one Euro and fifty cents) within the authorized capital in order to bring it from its present amount of EUR 42,696.50 (forty-two thousand six hundred ninety-six Euro and fifty cents) to the amount of EUR 48,738.- (forty-eight thousand seven hundred thirty-eight Euro) by the creation and issue of 12,083 (twelve thousand eighty-three) new non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each, to be subscribed with an aggregate share premium amounting to EUR 1,934,396.- (one million nine hundred thirty-four thousand three hundred ninety-six Euro), having the same rights and advantages as the presently existing non-voting preferred shares.

7. In the same resolutions, the Board of Directors acknowledged to have received the subscriptions to 12,083 (twelve thousand eighty-three) new non-voting preferred shares to be issued with an aggregate share premium amounting to EUR 1,934,396 (one million nine hundred thirty-four thousand three hundred ninety-six Euro), whereas the other existing Shareholders of the Company have waived their respective preferential rights to subscribe to the new non-voting preferred shares to be issued.

8. In the same resolutions, the Board of Directors also accepted the subscription of the 12,083 (twelve thousand eighty-three) new non-voting preferred shares of the Company as follows:

(i) 308 (three hundred eight) non-voting preferred shares of the Company by Mr Kaj Backström, born on January 25, 1963 in Helsinki, Finland, residing at 8, route de Remich, L-5331 Oetrange-Moulin, in consideration for a cash payment of EUR 65,000.- (sixty-five thousand Euro) made to the Company for 308 (three hundred eight) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 64,846.- (sixty-four thousand eight hundred forty-six Euro);

(ii) 1,067 (one thousand sixty-seven) non-voting preferred shares of the Company by EMBRACEABLE S.L., a company with its registered office at Corcega n.329, 9° 1a, 08037 Barcelona, Spain, in consideration for a cash payment of EUR 200,062.50 (two hundred thousand sixty-two Euro and fifty cents) made to the Company for 1,067 (one thousand sixty-seven) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 199,529.- (one hundred ninety-nine thousand five hundred twenty-nine Euro);

(iii) 534 (five hundred thirty-four) non-voting preferred shares of the Company by GESTION MEDITERRANEA 2004 S.L., a company with its registered office at c/C6rcega n.329, 9° 1, 08037 Barcelona, Spain, in consideration for a cash payment of EUR 100,125.- (one hundred thousand one hundred twenty-five Euro) made to the Company for 534 (five hundred thirty-four) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,858.- (ninety-nine thousand eight hundred fifty-eight Euro);

(iv) 1,334 (one thousand three hundred thirty-four) non-voting preferred shares of the Company by Mr Antonio Rapisarda, born on January 27, 1966 in Milano, Italy, residing at 11 Via Solferino, 20121 Milano, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 250,125.- (two hundred fifty thousand one hundred twenty-five Euro) made to the Company for 1,334 (one thousand three hundred thirty-four) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 249,458.- (two hundred forty-nine thousand four hundred fifty-eight Euro);

(v) 160 (one hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Gilbert Altruda, born on May 6, 1975 in Bologna, Italy, residing at 67 Via Guidotti, 40134 Bologna, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) made to the Company for 160 (one hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 29,920.- (twenty-nine thousand nine hundred twenty Euro);

(vi) 133 (one hundred thirty-three) non-voting preferred shares of the Company by Mr Gilberto Frascaroli, born on September 21, 1960 in Bologna, Italy, residing at 74, Via Filippo Turati, Bologna, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) made to the Company for 133 (one hundred thirty-three) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 24,933.50 (twenty-four thousand nine hundred thirty-three Euro and fifty cents);

(vii) 533 (five hundred thirty-three) non-voting preferred shares of the Company by Mr Gabriele Domenichini, born on September 13, 1966 in Bologna, Italy, residing at 33, Via dell'Osservanza, Bologna, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 533 (five hundred thirty-three) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,733.50 (ninety-nine thousand seven hundred thirty-three Euro and fifty cents);

(viii) 160 (one hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by Mrs Rina Blundo, born on August 4, 1949 in Casablanca, Morocco, residing at 64/11 Via Alessandro Rimassa, 16129 Genova, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 30,000.- (thirty thousand Euro) made to the Company for 160 (one hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 29,920.- (twenty-nine thousand nine hundred twenty Euro);

(ix) 106 (one hundred six) non-voting preferred shares of the Company by Mr Arnaldo Schiavoni, born on August 30, 1952 in Genova, Italy, residing at 64/11 Via Alessandro Rimassa, 16129 Genova, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) made to the Company for 106 (one hundred six) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 19,947.- (nineteen thousand nine hundred forty-seven Euro);

(x) 534 (five hundred thirty-four) non-voting preferred shares of the Company by Mr Mario Mancini, born on July 20, 1966 in Fano (PS), Italy, residing at 17 Via Petrarca, 61122 Pesaro, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,125.- (one hundred thousand one hundred twenty-five Euro) made to the Company for 534 (five hundred thirty-four) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,858.- (ninety-nine thousand eight hundred fifty-eight Euro);

(xi) 107 (one hundred seven) non-voting preferred shares of the Company by Mrs Anna Laplace-Toulouse, born on November 27, 1980 in Plan de la Tour, France, residing at "Karuna", route de Vidauban, 83120 Plan de la Tour, France in consideration for a cash payment of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) made to the Company for 107 (one hundred seven) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 19,946.50 (nineteen thousand nine hundred forty-six Euro and fifty cents);

(xii) 267 (two hundred sixty-seven) non-voting preferred shares of the Company by Mr Michele Caliendo, born on July 29, 1987 in Modena, Italy, residing at 47 Via Mercadante, Modena, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) made to the Company for 267 (two hundred sixty-seven) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 49,866.50 (forty-nine thousand eight hundred sixty-six Euro and fifty cents);

(xiii) 2,160 (two thousand one hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by European Football Investments s.r.l., a company with its registered office at 20, Strada delle Fornaci, Modena, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euro) made to the Company for 2,160 (two thousand one hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 298,920.- (two hundred ninety-eight thousand nine hundred twenty Euro);

(xiv) 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares of the Company by Mrs Patricia Zobel de Ayala, born on October 3, 1962 in Manila, Philippines, residing at 17, avenue de l'annonciade, 98000 Monaco, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,640.- (ninety-nine thousand six hundred forty Euro);

(xv) 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Antti Johannes Reinikka, born on February 24, 1953 in Kurikka, Finland, residing at 17, boulevard Albert 1er, 98000 Monaco, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) made to the Company for 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 49,820.- (forty-nine thousand eight hundred twenty Euro);

(xvi) 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Stefano Poli, born on December 13, 1961 in Verona, Italy, residing at 8 Via A. Cesari, 37060 Castel d'Azzano (VR), Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,640.- (ninety-nine thousand six hundred forty Euro);

(xvii) 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Antonio Frinzi, born on January 17, 1959 in Castel d'Azzano (VR), Italy, residing at 1 Via Luigi Sturzo, 37060 Castel d'Azzano (VR), Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,640.- (ninety-nine thousand six hundred forty Euro);

(xviii) 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Federico Verdolin, born on March 6, 1965 in Este (PD), Italy, residing in Piazza del Carmine, 20100 Milano, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,640.- (ninety-nine thousand six hundred forty Euro);

(xix) 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Roberto Zamperetti, born on December 3, 1961 in Cologna Veneta (VR), Italy, residing at 24, Via dei Mille, 37126 Verona, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) made to the Company for 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 49,820.- (forty-nine thousand eight hundred twenty Euro);

(xx) 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares of the Company by Mrs Ida Tortini, born on September 29, 1965 in Cremona, Italy, residing at 15 Via Stoppani, 20129 Milano, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) made to the Company for 360 (three hundred sixty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 49,820.- (forty-nine thousand eight hundred twenty Euro);

(xxi) 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares of the Company by Mr Carlo Baglioni, born on April 12, 1971 in Gardone Val Trompia (BS), Italy, residing at 36 Via Rocca d'Anfo, 25128 Brescia, Italy, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) made to the Company for 720 (seven hundred twenty) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each with an aggregate share premium of EUR 99,640.- (ninety-nine thousand six hundred forty Euro).

9. It results from the above subscriptions and payments that the amount of EUR 1,940,437.50 (one million nine hundred forty thousand four hundred thirty-seven Euro and fifty cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

10. As a consequence of such capital increase, article 5.1 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at EUR 48,738.- (forty-eight thousand seven hundred thirty-eight Euro) represented by (i) 75,000 (seventy-five thousand) ordinary voting shares (the "Class 1 Voting Shares") with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each, (ii) 16,983 (sixteen thousand nine hundred eighty-three) Non-voting Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each and (iii) 5,493 (five thousand four hundred ninety-three) Non-voting Preferred A Shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cents) each which have been entirely paid in."

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfillment of the conditions as provided in article 26 for such Act.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at EUR 2,550.- (two thousand five hundred fifty Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société anonyme ZENZEN (Europe) S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 127128, (la "Société"),

en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 octobre 2009.

Un extrait de ces résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant es-dites qualités, a déclaré et requis au notaire d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée en date du 20 avril 2007 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1218 du 20 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 16 mai 2008 suivant un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1723 du 12 juillet 2008.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 42.696,50 (quarante-deux mille six cent quatre-vingt-seize euros et cinquante cents) représenté par (i) 75.000 (soixante-quinze mille) actions ordinaires conférant un droit de vote (les "Actions avec Droit de Vote de Classe 1 ") d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, (ii) 4.900 (quatre mille neuf cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et (iii) 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune.

3. Aux termes de l'article 5.2. des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 562.500,- (cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros).

4. Suivant l'article 5.2.2.2. des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à émettre un maximum de 25.000 (vingt-cinq mille) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune pour un montant total de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) auquel sera ajouté une prime d'émission dont le montant devra être déterminé par le conseil d'administration au cas par cas.

5. Suivant l'article 5.3. des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 19 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'au montant du capital autorisé.

6. Dans ses résolutions du 15 octobre 2009 le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société, dans les limites du capital autorisé, à concurrence d'un montant de EUR 6.041,50 (six mille quarante et un euros et cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 42.696,50 (quarante-deux mille six cent quatre-vingt-seize euros et cinquante cents) au montant de EUR 48.738,- (quarante-huit mille sept cent trente-huit euros) par la création et l'émission de 12.083 (douze mille quatre-vingt-trois) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.934.396,- (un million neuf cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize euros), ayant les mêmes droits et avantages que les actions privilégiées sans droit de vote actuellement en circulation.

7. Dans ces mêmes résolutions, le conseil d'administration a constaté avoir reçu les souscriptions aux 12.083 (douze mille quatre-vingt-trois) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote à émettre et assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.934.396,- (un million neuf cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize euros), alors que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions privilégiées sans droit de vote à émettre.

8. Dans ces mêmes résolutions, le conseil d'administration a également accepté la souscription des 12.083 (douze mille quatre-vingt-trois) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la Société comme suit:

(i) 308 (trois cent huit) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Kaj Backström, né le 25 janvier 1963 à Helsinki, Finlande, demeurant au 8, route de Remich, L-5331 Oetrange-Moulin, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 65.000,-(soixante-cinq mille euros) fait à la Société à titre de libération de 308 (trois cent huit) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 64.846,- (soixante-quatre mille huit cent quarante-six euros);

(ii) 1.067 (mille soixante-sept) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par EMBRACEABLE S.L., une société ayant son siège social à Corcega n.329, 9° 1a, 08037 Barcelona, Espagne, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 200.062,50 (deux cent mille soixante-deux euros et cinquante cents) fait à la Société à titre de libération de 1.067 (mille soixante-sept) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 199.529,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent vingt-neuf euros);

(iii) 534 (cinq cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par GESTION MEDITERRANEA 2004 S.L., une société ayant son siège social à c/Corcega n.329, 9° 1 , 08037 Barcelona, Espagne, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.125,- (cent mille cent vingt-cinq euros) fait à la Société à titre de libération de 534 (cinq cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.858,- (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-huit euros);

(iv) 1.334 (mille trois cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Antonio Rapisarda, né le 27 janvier 1966 à Milano, Italie, demeurant au 11 Via Solferino, 20121 Milano, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 250.125,- (deux cent cinquante mille cent vingt-cinq euros) fait à la Société à titre de libération de 1.334 (mille trois cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 249.458,- (deux cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros);

(v) 160 (cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Gilbert Altruda, né le 6 mai 1975 à Bologna, Italie, demeurant au 67 Via Guidotti, 40134 Bologna, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) fait à la Société à titre de libération de 160 (cent soixante) actions privilégiées

sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 29.920,- (vingt-neuf mille neuf cent vingt euros);

(vi) 133 (cent trente-trois) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Gilberto Frascaroli, né le 21 septembre 1960 à Bologna, Italie, demeurant au 74, Via Filippo Turati, Bologna, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) fait à la Société à titre de libération de 133 (cent trente-trois) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 24.933,50 (vingt-quatre mille neuf cent trente-trois euros et cinquante cents);

(vii) 533 (cinq cent trente-trois) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Gabriele Domenichini, né le 13 septembre 1966 à Bologna, Italie, demeurant au 33, Via dell'Osservanza, Bologna, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 533 (cinq cent trente-trois) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.733,50 (quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et cinquante cents);

(viii) 160 (cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Mme Rina Blundo, née le 4 août 1949 à Casablanca, Maroc, demeurant au 64/11 Via Alessandro Rimassa, 16129 Genova, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) fait à la Société à titre de libération de 160 (cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 29.920,- (vingt-neuf mille neuf cent vingt euros);

(ix) 106 (cent six) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Arnaldo Schiavoni, né le 30 août 1952 à Genova, Italie, demeurant au 64/11 Via Alessandro Rimassa, 16129 Genova, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros) fait à la Société à titre de libération de 106 (cent six) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 19.947,- (dix-neuf mille neuf cent quarante-sept euros);

(x) 534 (cinq cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Mario Mancini, né le 20 juillet 1966 à Fano (PS), Italie, demeurant au 17 Via Petrarca, 61122 Pesaro, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.125,- (cent mille cent vingt-cinq euros) fait à la Société à titre de libération de 534 (cinq cent trente-quatre) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.858,- (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-huit euros);

(xi) 107 (cent sept) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Mme Anna Laplace-Toulouse, née le 27 novembre 1980 à Plan de la Tour, France, demeurant à "Karuna", route de Vidauban, 83120 Plan de la Tour, France, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 20.000,- (vingt mille euros) fait à la Société à titre de libération de 107 (cent sept) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 19.946,50 (dix-neuf mille neuf cent quarante-six euros et cinquante cents);

(xii) 267 (deux cent soixante-sept) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Michele Caliendo, né le 29 juillet 1987 à Modena, Italie, demeurant au 47 Via Mercadante, Modena, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) fait à la Société à titre de libération de 267 (deux cent soixante-sept) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 49.866,50 (quarante-neuf mille huit cent soixante-six euros et cinquante cents);

(xiii) 2.160 (deux mille cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par European Football Investments s.r.l., une société ayant son siège social au 20, Strada delle Fornaci, Modena, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 2.160 (deux mille cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 298.920,- (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt euros);

(xiv) 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Mme Patricia Zobel de Ayala, née le 3 octobre 1962 à Manila, Philippines, demeurant au 17, avenue de l'annonciade, 98000 Monaco, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.640,- (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante euros);

(xv) 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Antti Johannes Reinikka, né le 24 février 1953 à Kurikka, Finlande, demeurant au 17, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, 98000 Monaco, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) fait à la Société à titre de libération de 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 49.820,- (quarante-neuf mille huit cent vingt euros);

(xvi) 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Stefano Poli, né le 13 décembre 1961 à Verona, Italie, demeurant au 8 Via A. Cesari, 37060 Castel d'Azzano (VR), Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.640,- (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante euros);

(xvii) 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Antonio Frinzi, né le 17 janvier 1959 à Castel d'Azzano (VR), Italie, demeurant au 1 Via Luigi Sturzo, 37060 Castel d'Azzano (VR), Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de

720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.640,- (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante euros);

(xviii) 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Federico Verdolin, né le 6 mars 1965 à Este (PD), Italie, demeurant Piazza del Carmine, 20100 Milano, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.640,- (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante euros);

(xix) 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Roberto Zamperetti, né le 3 décembre 1961 à Cologna Veneta (VR), Italie, demeurant au 24, Via dei Mille, 37126 Verona, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) fait à la Société à titre de libération de 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 49.820,- (quarante-neuf mille huit cent vingt euros);

(xx) 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Mme Ida Tortini, née le 29 septembre 1965 à Cremona, Italie, demeurant au 15 Via Stoppani, 20129 Milano, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) fait à la Société à titre de libération de 360 (trois cent soixante) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 49.820,- (quarante-neuf mille huit cent vingt euros);

(xxi) 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par M. Carlo Baglioni, né le 12 avril 1971 à Gardone Val Trompia (BS), Italie, demeurant au 36 Via Rocca d'Anfo, 25128 Brescia, Italie, en contrepartie du versement en numéraire d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) fait à la Société à titre de libération de 720 (sept cent vingt) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et d'une prime d'émission de EUR 99.640,- (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante euros).

7. Il résulte des souscriptions et paiements ci-dessus que le montant de EUR 1.940.437,50 (un million neuf cent quarante mille quatre cent trente-sept euros et cinquante cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

8. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 48.738,- (quarante-huit mille sept cent trente-huit euros), représenté par (i) 75.000 (soixante-quinze mille) actions ordinaires conférant un droit de vote (les "Actions avec Droit de Vote de Classe 1 ") d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, (ii) 16.983 (seize mille neuf cent quatre-vingt-trois) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et (iii) 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, toutes intégralement libérées."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés telle que modifiée, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la dite loi soient remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 2.550,- (deux mille cinq cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. TONELLI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43996. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138108/364.

(090167564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

107404

**Redevco Asian Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Redevco Asian Holdings S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009138023/16.

(090166696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.436.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 octobre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de nommer Jérôme Vitulo, avec adresse professionnelle au 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. d'accepter la démission de Thierry Lesage avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137999/15.

(090166290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.514.

—  
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009137968/15.

(090165963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Halym SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.301.

—  
L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Mademoiselle Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, (ci-après "la mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "HALYM S.A.", ayant son siège social à L-1724

Luxembourg, 11 A, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.301, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2646 du 29 octobre 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 05 août 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "HALYM S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis l'assemblée constitutive du 24 novembre 2005 et pour une durée de cinq années à compter de la date de publication dudit acte, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 05 août 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 469.000.- (quatre cent soixante-neuf mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 4.690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire et le nouvel actionnaire.

IV.- Que 4.000 (quatre mille) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société STEMEL HOLDING S.A., dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et 690 (six cent quatre vingt dix) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Jan VANDERWIELE., résident au 24 avenue des Marronniers, B-7711 DOTTIGNIES (Belgique) et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "HALYM S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 469.000.- (quatre cent soixante-neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, les deux premiers alinéas de l'article cinq des statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43998. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé:) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138107/62.

(090167568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Tourism Distribution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009138037/13.

(090166438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**RMB MultiManager SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.  
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2009138042/14.

(090166444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**PÉ, Playsucré, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4973 Dippach, 164, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg F 8.125.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommés ci-après "membres fondateurs", il a été constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Spada Luc, né le 24.05.1985 à Luxembourg, acteur et étudiant  
Demeurant à 164, route de Luxembourg  
L-4973 Dippach  
Luxembourg

Lynn Kettel, née le 29.06.1983 à Luxembourg, remplaçante  
Demeurant à 3, cité Beaulieu  
L-3383 Noertzange  
Luxembourg

Schiltz Daniel, né le 03.07.1988 à Esch/Alzette, musicien et étudiant  
Demeurant à 55, rue des Prés  
L-3671 Kayl  
Luxembourg

**1. Dénomination et siège.** L'association est dénommée «Playsucré», en abréviation PÉ.

Son siège social est établi à L-4973 Dippach, 164, route de Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

**2. Objet.** L'association a pour objet:

La production d'évènements culturels.

L'organisation des arts sous toutes ses formes comme le théâtre, la musique, la littérature, le dessin et tout autre genre.

La création d'une plate-forme pour des artistes et les soutenir afin de réaliser des projets artistiques de tout genre est le but central.

**3. Membres.** L'association comporte les catégories de membres suivantes, à savoir les membres fondateurs, les membres effectifs et les membres adhérents.

Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

#### 3.1 Les membres fondateurs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

#### 3.2 Les membres effectifs

Peut devenir "membre effectif" de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à l'association sans but lucratif en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

#### 3.3 Les membres adhérents

Peut devenir "membre adhérent" toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le membre adhérent pourra bénéficier éventuellement de certaines remises et autres avantages lors des événements organisés par PÉ.

**4. Démission / Exclusion.** Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

Avant toute décision de PÉ prise à l'assemblée générale, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**5. Ressources / Dons.** Les ressources de l'association comprend notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons ou sponsoring en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisés

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

#### 5.1 Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres fondateurs et effectifs est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieure à 5 Euro ni supérieure à 20 Euro.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres adhérents et sympathisants est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieur à 5 Euro ni supérieur à 20 Euro.

**6. Administration.** L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 3 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 4 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est de cinq années.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil d'Administration peut se faire par courrier ou e-mail.

Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an.

Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction, dont une signature d'office du président.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**7. Assemblée générale.** L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail).

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

**8. Affiliation.** L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

**9. Dispositions diverses.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Dippach, le trente octobre 2009.

Luc Spada / Lynn Kettel / Daniel Schiltz  
Membres fondateurs

Référence de publication: 2009138070/106.

(090167521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.406.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2009; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Mathilde Ostertag, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2009,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 2 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda*

1. Registration of the share capital increase of 9 October 2009 decided under the authorised share capital;
2. Reduction of the share capital from its current amount of EUR57,668,500 to an amount of EUR57,562,875 by the cancellation of 845 class U-3 shares;
3. Reduction of the share capital from its current amount of EUR57,562,875 to an amount of EUR57,555,875 by way of cancellation of 56 class JJ-3 shares;
4. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR57,555,875 to an amount of EUR57,406,375 by way of cancellation of 1,196 class A-2 shares; and
5. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 9 October 2009, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR2,539,125 (two million five hundred thirty-nine thousand one hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR55,129,375 (fifty-five million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 441,035 (four hundred forty-one thousand thirty-five) ordinary shares divided into 89 (eighty-nine) classes, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, to an amount of EUR57,668,500 (fifty-seven million six hundred sixty-eight thousand five hundred euro) represented by 461,348 (four hundred sixty-one thousand three hundred and forty-eight) ordinary shares divided into 89 (eighty-nine) classes;
- b. to issue 20,313 (twenty thousand three hundred and thirteen) new class A-2 shares (the New A-2 Shares) with a par value of EUR125 each; and
- c. to accept the payment of a share premium of EUR91.83 (ninety-one euro and eighty-three cent) with respect to the New A-2 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New A-2 Shares and of the share premium.

The payment of the New A-2 Shares and of the share premium has been made for value on 9 October 2009 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR57,668,500 (fifty-seven million six hundred sixty-eight thousand five hundred euro) as of 9 October 2009.

*Second resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR57,668,500 (fifty-seven million six hundred sixty-eight thousand five hundred euro) represented by 461,348 (four hundred sixty-one thousand three hundred and forty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR105.625 (one hundred five thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR57,562,875 (fifty-seven million five hundred sixty-two thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 460,503 (four hundred sixty thousand five hundred and three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 845 (eight hundred and forty-five) class U-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR105,625 (one hundred five thousand six hundred twenty-five euro).

*Third resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR57,562,875 (fifty-seven million five hundred sixty-two thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 460,503 (four hundred sixty thousand five hundred and three) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR7,000 (seven thousand euro) to an amount of EUR57,555,875 (fifty-seven million five hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 460,447 (four hundred sixty thousand four hundred and forty-seven) ordinary shares, having a par value of

EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 56 (fifty-six) class JJ-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR7.000 (seven thousand euro).

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR57,555,875 (fifty-seven million five hundred fifty-five thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 460,447 (four hundred sixty thousand four hundred and forty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR149,500 (one hundred forty-nine thousand five hundred euro) to an amount of EUR57,406,375 (fifty-seven million four hundred six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 459,251 (four hundred fifty-nine thousand two hundred and fifty-one) ordinary shares, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 1,196 (one thousand one hundred ninety-six) class A-2 ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 149,500 (one hundred forty-nine thousand five hundred euro).

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR57,406,375 (fifty-seven million four hundred six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 459,251 (four hundred fifty-nine thousand two hundred and fifty-one) shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 857 class B shares;
3. 80 class A-1 shares;
4. 6,356 class C-1 shares;
5. 8,287 class D-1 shares;
6. 1,254 class E-1 shares;
7. 291 class F-1 shares;
8. 1,606 class G-1 shares;
9. 186 class H-1 shares;
10. 111 class I-1 shares;
11. 545 class J-1 shares;
12. 8 class K-1 shares;
13. 40,447 class A-2 shares;
14. 1,264 class B-2 shares;
15. 5,444 class C-2 shares;
16. 3,218 class E-2 shares;
17. 91 class G-2 shares;
18. 56,391 class H-2 shares;
19. 3,483 class I-2 shares;
20. 3,417 class J-2 shares;
21. 1,086 class K-2 shares;
22. 692 class L-2 shares;
23. 15,425 class M-2 shares;
24. 2,048 class N-2 shares;
25. 2,269 class P-2 shares;
26. 1,521 class Q-2 shares;
27. 832 class R-2 shares;
28. 329 class S-2 shares;
29. 287 class T-2 shares;
30. 33,207 class U-2 shares;
31. 10,800 class V-2 shares;
32. 2,547 class W-2 shares;

33. 4,344 class X-2 shares;
34. 315 class Y-2 shares;
35. 346 class Z-2 shares;
36. 509 class AA-2 shares;
37. 52 class BB-2 shares;
38. 12 class CC-2 shares;
39. 56 class DD-2 shares;
40. 900 class EE-2 shares;
41. 12 class FF-2 shares;
42. 320 class A-3 shares;
43. 1,070 class B-3 shares;
44. 1,178 class C-3 shares;
45. 7,924 class D-3 shares;
46. 5,172 class E-3 shares;
47. 3,426 class F-3 shares;
48. 10,761 class H-3 shares;
49. 11,349 class I-3 shares;
50. 2,951 class J-3 shares;
51. 738 class K-3 shares;
52. 140 class L-3 shares;
53. 8,462 class M-3 shares;
54. 216 class N-3 shares;
55. 2,731 class O-3 shares;
56. 491 class P-3 shares;
57. 18,986 class Q-3 shares;
58. 100 class R-3 shares;
59. 125 class S-3 shares;
60. 7,945 class T-3 shares;
61. 13,497 class U-3 shares;
62. 4,692 class V-3 shares;
63. 502 class W-3 shares;
64. 6,491 class X-3 shares;
65. 440 class Y-3 shares;
66. 314 class Z-3 shares;
67. 416 class AA-3 shares;
68. 38 class BB-3 shares;
69. 9,100 class CC-3 shares;
70. 221 class DD-3 shares;
71. 50 class EE-3 shares;
72. 13 class FF-3 shares;
73. 16,756 class GG-3 shares;
74. 23,559 class HH-3 shares;
75. 378 class II-3 shares,
76. 17,900 class JJ-3 shares;
77. 13,496 class A-4 shares;
78. 11,437 class B-4 shares;
79. 9,837 class C-4 shares;
80. 7,690 class D-4 shares;
81. 25 class E-4 shares;
82. 3,404 class A-5 shares;
83. 1,766 class B-5 shares;
84. 2,699 class C-5 shares;
85. 3,247 class D-5 shares;

86. 484 class E-5 shares;
87. 2 class F-5 shares;
88. 1 class G-5 share; and
89. 9,551 H-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le quatorze octobre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Mathilde Ostertag, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2009; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Mme Mathilde Ostertag, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2009,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de l'augmentation de capital du 9 octobre 2009 décidée sous le capital autorisé;
2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de 57.668.500 pour le faire passer à un montant de EUR57.562.875 par le biais de l'annulation de 845 parts sociales ordinaires de classe U-3;
3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR57.562.875 pour le faire passer à un montant de EUR57.555.875 par le biais de l'annulation de 56 parts sociales de classe JJ-3;
4. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR57.555.875 pour le faire passer à un montant de EUR57.406.375 par le biais de l'annulation de 1.196 parts sociales ordinaires de classe A-2; et
5. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 9 octobre 2009, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR2.539.125 (deux million cinq cent trente-neuf mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR55.129.375 (cinquante-cinq millions cent vingt-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 441.035 (quatre cent quarante-et-un mille trente-cinq)

parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR57.668.500 (cinquante-sept millions six cent soixante-huit mille cinq cents euros) représenté par 461.348 (quatre cent soixante-et-une mille trois cent quarante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 20.313 (vingt mille trois cent treize) nouvelles parts sociales de classe A-2 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-2), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR91.83 (quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-trois cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe A-2.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-2 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-2 et de la prime d'émission a été effectué le 9 octobre 2009 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR57.668.500 (cinquante-sept millions six cent soixante-huit mille cinq cents euros) au 9 octobre 2009.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR105.625 (cent cinq mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR57.668.500 (cinquante-sept millions six cent soixante-huit mille cinq cents euros) représenté par 461.348 (quatre cent soixante-et-une mille trois cent quarante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR57.562.875 (cinquante-sept millions cinq cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 460.503 (quatre cent soixante mille cinq cent trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 845 (huit cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires de classe U-3, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR105.625 (cent cinq mille six cent vingt-cinq euros).

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR7.000 (sept mille euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR57.562.875 (cinquante-sept millions cinq cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 460.503 (quatre cent soixante mille cinq cent trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR57.555.875 (cinquante-sept millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 460.447 (quatre cent soixante mille quatre cent quarante sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 56 (cinquante-six) parts sociales ordinaires de classe Jj-3, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR7.000 (sept mille euros).

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR149.500 (cent quarante neuf mille cinq cents euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR57.555.875 (cinquante-sept millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 460.447 (quatre cent soixante mille quatre cent quarante sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR57.406.375 (cinquante-sept millions quatre cent six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 459.251 (quatre cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-et-une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 1.196 (mille cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires de classe A-2, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR149.500 (cent quarante neuf mille cinq cents euros).

#### *Cinquième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR57.406.375 (cinquante-sept millions quatre cent six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 459.251 (quatre cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;
2. 857 parts sociales de classe B;
3. 80 parts sociales de classe A-1;
4. 6.356 parts sociales de classe C-1;
5. 8.287 parts sociales de classe D-1;
6. 1.254 parts sociales de classe E-1;
7. 291 parts sociales de classe F-1;
8. 1.606 parts sociales de classe G-1;
9. 186 parts sociales de classe H-1;
10. 111 parts sociales de classe I-1;
11. 545 parts sociales de classe J-1;
12. 8 parts sociales de classe K-1;
13. 40.447 parts sociales de classe A-2;
14. 1.264 parts sociales de classe B-2;
15. 5.444 parts sociales de classe C-2;
16. 3.218 parts sociales de classe E-2;
17. 91 parts sociales de classe G-2;
18. 56.391 parts sociales de classe H-2;
19. 3.483 parts sociales de classe I-2;
20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
22. 692 parts sociales de classe L-2;
23. 15.425 parts sociales de classe M-2;
24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
25. 2.269 parts sociales de classe P-2;
26. 1.521 parts sociales de classe Q-2;
27. 832 parts sociales de classe R-2;
28. 329 parts sociales de classe S-2;
29. 287 parts sociales de classe T-2;
30. 33.207 parts sociales de classe U-2;
31. 10.800 parts sociales de classe V-2;
32. 2.547 parts sociales de classe W-2;
33. 4.344 parts sociales de classe X-2;
34. 315 parts sociales de classe Y-2;
35. 346 parts sociales de classe Z-2;
36. 509 parts sociales de classe AA-2;
37. 52 parts sociales de classe BB-2;
38. 12 parts sociales de classe CC-2;
39. 56 parts sociales de classe DD-2;
40. 900 parts sociales de classe EE-2;
41. 12 parts sociales de classe FF-2;
42. 320 parts sociales de classe A-3;
43. 1.070 parts sociales de classe B-3;
44. 1.178 parts sociales de classe C-3;
45. 7.924 parts sociales de classe D-3;
46. 5.172 parts sociales de classe E-3;
47. 3.426 parts sociales de classe F-3;
48. 10.761 parts sociales de classe H-3;
49. 11.349 parts sociales de classe I-3;
50. 2.951 parts sociales de classe J-3;
51. 738 parts sociales de classe K-3;
52. 140 parts sociales de classe L-3;
53. 8.462 parts sociales de classe M-3;

54. 216 parts sociales de classe N-3;
55. 2.731 parts sociales de classe O-3;
56. 491 parts sociales de classe P-3;
57. 18.986 parts sociales de classe Q-3;
58. 100 parts sociales de classe R-3;
59. 125 parts sociales de classe S-3;
60. 7.945 parts sociales de classe T-3;
61. 13.497 parts sociales de classe U-3;
62. 4.692 parts sociales de classe V-3;
63. 502 parts sociales de classe W-3;
64. 6.491 parts sociales de classe X-3;
65. 440 parts sociales de classe Y-3;
66. 314 parts sociales de classe Z-3;
67. 416 parts sociales de classe AA-3;
68. 38 parts sociales de classe BB-3;
69. 9.100 parts sociales de classe CC-3;
70. 221 parts sociales de classe DD-3;
71. 50 parts sociales de classe EE-3;
72. 13 parts sociales de classe FF-3;
73. 16.756 parts sociales de classe GG-3;
74. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
75. 378 parts sociales de classe II-3;
76. 17.900 parts sociales de classe JJ-3;
77. 13.496 parts sociales de classe A-4;
78. 11.437 parts sociales de classe B-4;
79. 9.837 parts sociales de classe C-4;
80. 7.690 parts sociales de classe D-4;
81. 25 parts sociales de classe E-4;
82. 3.404 parts sociales de classe A-5;
83. 1.766 parts sociales de classe B-5;
84. 2.699 parts sociales de classe C-5;
85. 3.247 parts sociales de classe D-5;
86. 484 parts sociales de classe E-5;
87. 2 parts sociales de classe F-5;
88. 1 part sociale de classe G-5; et
89. 9.551 parts sociales de classe H-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43281. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138115/407.

(090167378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Cockspur Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juillet 2009*

- Les mandats d'Administrateur de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme  
COCKSPUR HOLDING S.A.  
N. PICCIONE / F. DUMONT  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138647/20.

(090167213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

—  
In the year two thousand nine, on the sixth of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared

Mr Jean Martin STOFFEL, private employee, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter "the partnership") or "the Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meetings of the 6th of August 2009,

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24<sup>th</sup> May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19<sup>th</sup> June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, of the 3<sup>rd</sup> of July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR 1,217,889.56 (one Million two hundred and seventeen thousand eight hundred and eighty-nine Euro and fifty-six Cents), divided into 883.952 (eight hundred and eighty-three thousand nine hundred and fifty-two) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and 98,217 (ninety-eight thousand two hundred and seventeen) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in

doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated August 6, 2009, the Manager has realized an increase of capital by the amount of ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVEN EUROS AND NINETY-TWO CENTS (1,807.92) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 1,217,889.56 (one Million two hundred and seventeen thousand eight hundred and eighty-nine Euro and fifty-six Cents), up to ONE MILLION TWO HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SEVEN EUROS AND FORTY-EIGHT CENTS (EUR 1,219,697.48) by the creation and issue of 1,458 (one thousand four hundred and fifty-eight) new Class A Shares at an issue price of EUR 1,136.14 (one thousand one hundred and thirty-six euros and fourteen cents) per share, making EUR 1,807.92 (ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVEN EUROS AND NINETY-TWO CENTS) for the capital and EUR 1,654,684.20 (ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED AND EIGHTY-FOUR EUROS AND TWENTY CENTS) for the issue premium.

5.- That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of Article 5.4 of the Articles of Incorporation, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the amount of EUR 1,656,492.12 (ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY-TWO EUROS AND TWELVE CENTS) has been at the free disposal of the company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of EUR 1,654,684.20 (ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED AND EIGHTY-FOUR EUROS AND TWENTY CENTS) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at EUR ONE MILLION TWO HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-SEVEN EUROS AND FORTY-EIGHT CENTS (EUR 1,219,697.48) divided into 885,410 (eight hundred and eighty-five thousand four hundred and ten) Class A Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each and 98,217 (ninety-eight thousand two hundred and seventeen) Class B Shares with a par value of EUR 1.24 (one Euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 2,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le six août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Jean Martin STOFFEL, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.814 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'Associé Commandité, prises en sa réunion du 6 août 2009.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg, en date du 3 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 1.217.889,56 (un million deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et cinquante-six Cents) divisé en 883.952 (huit cent quatre-vingt-

trois mille neuf cent cinquante-deux) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 98.217 (quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix-sept) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 6 août 2009, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de MILLE HUIT CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (EUR 1.807,92) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.217.889,56 (un million deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et cinquante-six Cents) à UN MILLION DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS ET QUARANTE-HUIT CENTS (EUR 1.219.697,48) par la création et l'émission de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (1.458) actions nouvelles de Classe A à un prix d'émission de EUR 1.136,14 (MILLE CENT TRENTE-SIX EUROS ET QUATORZE CENTS) par action, faisant MILLE HUIT CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (EUR 1.807,92) pour le capital et EUR 1.654.684,20 (UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT CENTS) pour la prime d'émission.

5.- Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de EUR 1.656.492,12 (UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS ET DOUZE CENTS) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de EUR 1.654.684,20 (UN MILLION SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET VINGT CENTS) est à allouer au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"5.3 Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à EUR 1.219.697,48 (un million deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit cents) divisé en 885.410 (huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent dix) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 98.217 (quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix-sept) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. M. STOFFEL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33379. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138113/142.

(090167444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

#### **Schneider & Lieser Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.410.

Durch die Kapitalzeichnung bei der Gesellschaftsgründung der Aktiengesellschaft NOVALIS S.A. mit Sitz in L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 143116, aufgenommen

durch notarielle Urkunde vom 5. August 2008 vor Notar Paul BETTINGEN mit Amtssitz zu Niederanven, veröffentlicht im Mémorial C N° 2915 vom 8. Dezember 2008, sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft SCHNEIDER & LIESER LUX SARL wie folgt übertragen worden:

- Herr Michael SCHNEIDER, wohnhaft in D-54306 Kordel, 3, Auf dem Pfahl, überträgt seine 13 Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft SCHNEIDER & LIESER LUX SARL durch Kapitalzeichnung an die Aktiengesellschaft NOVALIS S.A.

- Frau Karla Irmgard SCHNEIDER, wohnhaft in D-54306 Kordel, 3, Auf dem Pfahl, überträgt ihre 10 Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft SCHNEIDER & LIESER LUX SARL durch Kapitalzeichnung an die Aktiengesellschaft NOVALIS S.A.

Aufgrund dieser Übertragungen ist die Aktiengesellschaft NOVALIS S.A. alleinige Teilhaberin der Gesellschaft SCHNEIDER & LIESER LUX SARL.

Grevenmacher, den 26. Oktober 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2009138656/21.

(090167104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2009*

*Conseil d'Administration*

- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Springael

- Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

\* Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

\* Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

\* Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

\* Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

\* Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

\* Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138664/33.

(090167066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Kenzan International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 février 2009*

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnell-

lement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2009.

Certifié sincère et conforme  
KENZAN INTERNATIONAL S.A.  
F. DUMONT / A. RENARD  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138655/21.

(090167111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Qualcount Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juillet 2009*

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Maamar DOUAIDIA, démissionnaire est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Nicole THIRION, Madame Ariane VIGNERON et Monsieur Ahcène BOULHAIS, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme  
QUALCOUNT HOLDING S.A.  
A. BOULHAIS / A. VIGNERON  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138654/21.

(090167113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Licthenbourg Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.271.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée au conseil d'administration en date du 14.10.2009 que:  
Monsieur Henrik Grundtvig démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2009138523/12.

(090166891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.187.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107421

ICGSRedstone S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138239/12.

(090167286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Stalingrad Lux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.830.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

STALINGRAD LUX INVESTMENTS S.A.

S. KRANCENBLUM / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138653/21.

(090167182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Magerit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 99.951.

—  
Le siège de la société Magerit Investments S.à r.l., numéro RC B 99951, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Signature

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu*

Référence de publication: 2009138708/12.

(090166923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Riversand International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 75.419.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par un jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société RIVERSAND INTERNATIONAL Sàrl, établie et ayant eu son siège social à L-5450 STADTBREDIMUS, 3, Lauthegaass.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

*Liquidateur*

Référence de publication: 2009138696/14.

(090166900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**L1 RE (LUX) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.202.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 octobre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée L1 RE (LUX) 1 S.à r.l. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009138695/17.

(090166876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**L1 RE (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.351.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 octobre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée L1 RE (LUX) 6 S.à r.l. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009138693/17.

(090166877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Compagnie Européenne pour le Commerce Extérieur, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 23.912.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR Sàrl, établie et ayant eu son siège social à L-1417 LUXEMBOURG, 16, rue Dicks.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

*Liquidateur*

Référence de publication: 2009138690/15.

(090166909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**L1 RE (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 130.249.

—  
DISSOLUTION*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 octobre 2009, il résulte que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée L1 RE (LUX) 3 S.à r.l. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2009138689/17.

(090166881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Euroceane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.938.

—  
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 octobre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 16 OCT. 2009.

Pour avis sincère et conforme

*Pour EUROCEANE S.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138687/17.

(090167151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Eaux & Brevets Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 87.234.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé le 21 octobre 2009 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009138704/12.

(090166843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Lux Orga, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 65.015.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société LUX-ORGA Sàrl, établie et ayant eu son siège social à L-5956 Itzig, 50, rue de la Corniche.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

107424

Pour extrait conforme  
Me Pierre FELTGEN  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2009138694/14.

(090166904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Lux - Jardinage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 85.408.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par un jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société LUX-JARDINAGE Sàrl, établie et ayant eu son siège social à L-5445 SCHENGEN, 110, route du vin.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme  
Me Pierre FELTGEN  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2009138692/14.

(090166906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Euro Finance Arts Graphiques S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 79.037.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par un jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société EURO FINANCE ARTS GRAPHIQUES S.A, établie et ayant eu son siège social à L-1150 LUXEMBOURG, 241, route d'Arlon.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Pierre FELTGEN  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2009138688/14.

(090166911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Equilease International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.042.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2009*

- Les mandats d'Administrateur de Madame Nathalie BIENIEK, administrateur, demeurant au 64, rue Rennequin, F-75017 Paris, Monsieur Jean-Paul BRAYER, administrateur de sociétés, demeurant au 11bis, route de la Faisanderie, F-78110 LE VESINET et de Madame Annick Aleydis Jozef VAN OVERSTRAETEN, directeur de société, demeurant au 210/b 8 Franklin Rooseveltlaan, B-1050 BRUXELLES sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Certifié sincère et conforme  
Pour EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009138645/20.

(090167223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---